

Je voudrais à ce sujet citer une autre ligne du livre de M. Lloyd George. Parlant de M. Montagu Norman, qui est, bien entendu, gouverneur de la banque d'Angleterre dont sir Otto Niemeyer est directeur, et faisant allusion à un voyage que fit le très honorable Stanley Baldwin en compagnie de M. Montague Norman au Etats-Unis en 1923 pour entamer les pourparlers en vue de fonder la dette anglaise, M. Lloyd George écrit ce qui suit:

C'était une mauvaise combinaison. On n'aurait pu choisir une aussi mauvaise équipe. M. Montagu Norman est le grand-prêtre du veau d'or et sa principale préoccupation était de maintenir son idole rutilante et suprême dans le Panthéon du commerce. Il croyait sincèrement que c'était le seul dieu qui pût sauver la nation du désastre.

Le ministre veut-il nous dire quelle est la mission de sir Otto Niemeyer?

L'hon. ILSLEY: Sir Otto Niemeyer est venu faire une visite à la Banque du Canada, non pas au gouvernement fédéral. Je crois savoir qu'il est venu discuter certaines questions intéressant les deux banques, c'est-à-dire la Banque d'Angleterre et la Banque du Canada, probablement des questions concernant le contrôle du change étranger.

(Le crédit est adopté.)

Généralités.

76. Dépenses imprévues, sujettes à l'approbation du Conseil du Trésor, dont un état détaillé doit être soumis au Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la prochaine session. . . \$80,000

M. BLACKMORE Serait-il régulier, avant l'adoption de tous les crédits de ce ministère, de revenir sur un crédit qui a été adopté avant que j'aie le temps de me rendre compte de la rapidité avec laquelle nous procédions? Je désire traiter une question qui se rapporte à l'article 57, si je n'enfreins pas le règlement. Tout en écoutant attentivement, je n'ai pu comprendre les numéros appelés par le président.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Jean): Le crédit en discussion porte le n° 76.

M. BLACKMORE: Il y a une question que je désire traiter à propos du crédit n° 57.

Des VOIX: Parlez!

M. le PRÉSIDENT: Fort bien.

(Le crédit est adopté.)

57. Pensions de vieillesse, y compris les pensions aux aveugles, administration. \$41,090

M. BLACKMORE: Le ministre pourrait-il nous renseigner sur le sort de la pétition présentée le 14 juin dernier au sujet de la pen-

[L'hon. M. Ilesley.]

sion de vieillesse par l'hon. député de Comox-Alberni (M. Neill). Cette pétition était signée par 57,409 personnes de l'Ontario, de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie Britannique. A-t-on décidé de faire quelque chose? Le ministre a-t-il pris une décision?

L'hon. ILSLEY: Les pétitionnaires demandaient d'abaisser l'âge auquel on peut avoir droit à la pension. Est-ce là la pétition dont l'hon. député veut parler?

M. BLACKMORE: Oui.

L'hon. M. ILSLEY: La pension de vieillesse s'accorde comme auparavant, aux personnes âgées de 70 ans.

Nous n'avons pas cru cette année, vu toutes les obligations financières du Gouvernement, que nous pouvions abaisser la limite d'âge à soixante ou même soixante-cinq ans. Il y a d'autres raisons également, mais la principale est que les provinces sont surtout celles qui paient les pensions de vieillesse, et nos accords avec elles sont basés sur soixante-dix ans. Il faudrait obtenir des provinces qu'elles consentent à réduire l'âge, ce qui augmenterait leur fardeau financier si le plan actuel de partage des dépenses était maintenu. Tout considéré, le Gouvernement n'a pas jugé à propos de se rendre à cette requête cette année.

BLACKMORE: Je suis bien aise de la manière dont le ministre a traité cette question et je conviens que, probablement de la façon dont nous envisageons les choses à l'heure actuelle, c'est complètement satisfaisant. Tout de même, nous n'avons pas pris soin des gens âgés de soixante à soixante-dix ans. Quant au ministère du Travail, j'ai dit tout à l'heure qu'à soixante ans un homme ne pouvait trouver d'emploi, et je ne crois pas qu'une seule compagnie dans tout le pays emploie une personne de cet âge. Eh bien, si cet homme ne peut trouver de travail ni vendre ce qu'il est en état de produire, il est donc exposé à mourir de faim ou à subir de grandes misères, et sa seule ressource est de demander le secours donné aux assistés. Mais nous réduisons ce secours dans tout le pays. Voyez dans quelle situation seront les gens de soixante à soixante-dix ans. C'est l'intérêt que je porte à ce groupe nombreux qui m'a porté à faire ces observations au sujet des règlements du service civil. Je ne fais aucune suggestion au ministre, mais je me demande s'il ne pourrait pas, de concert avec son collègue, trouver quelque plan, en vertu duquel nous procurerions du travail aux gens âgés de soixante à soixante-dix ans. Nombre de personnes endureraient de terribles privations à moins que